

N° de la fiche de données de sécurité : ASM TSDS 006 v2.1 FR

Page 1 sur 9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR – 26.01.2023 Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

SECTION 1:

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Raison sociale : DEK PRO XF Numéro de spécification du produit + Code produit :

Se reporte aux articles de la marque DEK : N° de pièce : 431513 / 03130225-01 (1 Litre) N° de pièce : 431514 / 03126194-01 (5 Litres)

Identifiant Unique de Formulation : A800-U0RP-S00J-

1C50

Numéro de la fiche de données de sécurité : ASM TSDS 006 v2.1 FR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Application de la substance / du mélange : Produit de nettoyage / Nettoyant

Utilisations déconseillées : Aucune

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur / Fournisseur :

ASMPT GmbH & Co. KG Rupert-Mayer-Strasse 48 81379 Munich, Allemagne

Site internet: https://psp.smt.asmpt.com/en/

Courriel: gsc.printing@asm-smt.com

Service chargé des renseignements

Téléphone : +44 1305 208661

1.4 Numéro d'urgence

Téléphone: +49 (0) 841 63523

Bürozeiten / Heures d'ouverture : de 9h à 15h du lundi au vendredi

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé dangereux selon les règlements CLP.

(suite page 2)

Date d'impression : FR – 26.01.2023 Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : DEK Pro XF

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Néant.

Pictogrammes de danger

Néant.

Mention d'avertissement :

Néant.

Mentions de danger

Néant.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux : Néant

SVHC: Aucun

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Date d'impression : FR – 26.01.2023 Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale: DEK Pro XF

(suite de la page 2)

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

Transporter les personnes affectées dehors à l'air libre.

Après inhalation: Donner de l'air frais; consulter un médecin en cas de douleurs.

Après contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingurgitation :

Si ingurgité, rincer la bouche et boire beaucoup d'eau ensuite. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Utiliser les méthodes pour lutter contre les incendies qui sont adaptées à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

6.2 Précautions environnementales :

Empêcher toute pénétration dans la terre / le sol.

Empêcher toute pénétration dans les égouts / les eaux de surface / la nappe phréatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure)

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur la sécurité de manipulation, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Date d'impression : FR – 26.01.2023 Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale: DEK Pro XF

(suite de la page 3)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions d'usage doivent respectées lorsque l'on manipule des produits chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker à l'abri de la chaleur et de l'humidité dans des récipients bien fermés.

Le sol doit être doté d'une rigole sans évacuation.

Informations concernant le stockage commun :

Non nécessaire.

Plus d'informations sur les conditions de stockage :

À protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir Section 7.

8.1 Contrôle des paramètres

Ingrédients présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

34590-94-8 Dipropylene glycol monomethyl ether				
WEL Valeur à long terme : 308 mg/m³, 50 ppm				
Sk				
Valeurs seuils (DNEL)				
34590-94-8 Dipropylene glycol monomethyl ether				
Exposition cutanée	Impact systémique de la dose dérivée sans effet (à long terme)	283 mg/kg KG/Tag (travailleur)		
Exposition par inhalation	Impact systémique de la dose dérivée sans effet (à long terme)	308 mg/m³ (travailleur)		
Méthodes d'évaluation du risque (PNEC)				
34590-94-8 Dipropylene glycol monomethyl ether				
PNEC (eau de mer)		1.9 mg/l		
PNEC (eau douce)		19 mg/l		

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Date d'impression : FR – 26.01.2023 Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale: DEK Pro XF

(suite de la page 4)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir SECTION 7.

Mesures de protection individuelle, comme un équipement de protection individuel Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les précautions d'usage doivent respectées lorsque l'on manipule des produits chimiques.

Assurer une bonne aération/évacuation des gaz au poste de travail.

Protection respiratoire: Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Protection des mains :

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être respecté. **Protection des yeux/du visage :** Lunettes de sécurité

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales				
État physique :	Fluide			
Couleur	Incolore Claire			
Odeur	Caractéristique			
Seuil olfactif:	Non déterminé			
Température de fusion/Température de congélation :	- 3 °C			
Point d'ébullition ou température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	80 - 190 °C			
Inflammabilité :	Non applicable			
Limite inférieure et supérieure d'explosion				
Inférieure :	Aucun			
Supérieure :	Aucun			
Point d'éclair :	Aucun			
Température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
Température de décomposition	Non déterminé			
рН	Neutre			
Viscosité				
Viscosité cinématique	Non déterminé			
Dynamique	Non déterminé			
Solubilité				
(dans l'eau) :	Entièrement miscible			
Coefficient de partage octanol/eau (mesure LogP) :	Non déterminé			
Pression de vapeur :	Non déterminé			
Densité et/ou densité relative				
Densité à 20 ℃ :	1.00 +/- 0.02 g/cm³ (DIN 51757)			
Densité relative :	Non déterminé			
Densité de vapeur :	Non déterminé			

(suite page 6)

Date d'impression : FR – 26.01.2023 Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : DEK Pro XF

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations

Aspect:				
Forme	Fluide			
Informations importantes sur la protection de la santé et la sauvegarde de l'environnement, et sur la sûreté				
Propriétés explosives :	Le produit ne présente aucun danger			
Changement d'état				
Taux d'évaporation :	Non déterminé,			
Informations concernant les catégories de risques physiques				
Explosifs	Néant			
Gaz inflammables	Néant			
Aérosols	Néant			
Gaz oxydants	Néant			
Gaz sous pression	Néant			
Liquides inflammables	Néant			
Solides inflammables :	Néant			
Substances et mélanges autoréactifs :	Néant			
Liquides pyrophoriques :	Néant			
Solides pyrophoriques :	Néant			
Substances et mélanges à échauffement spontané	Néant			
Substances et mélanges, qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau.	Néant			
Liquides décapants :	Néant			
Solides décapants :	Néant			
Peroxydes organiques :	Néant			
Corrosif pour les métaux :	Néant			
Explosibles désensibilisées :	Néant			

Date d'impression : FR – 26.01.2023 Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale: DEK Pro XF

(suite de la page 6)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Substances incompatibles : Tenir à l'écart des agents oxydants.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les catégories de risques telles que définies par la Règlementation (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 qui sont déterminantes pour la classification : Non déterminé

Corrosion/l'irritation cutanée :

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Pas d'effet d'irritation.

11.2 Informations sur les catégories de risques Propriétés de perturbation endocrinienne :

Aucun des ingrédients n'est compris.

Date d'impression : FR – 26.01.2023 Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale: DEK Pro XF

(suite de la page 7)

SECTION 12 : Informations toxicologiques

12.1 Toxicité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel bioaccumulatif: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB**: Non applicable.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne :

Le produit ne contient pas de substances aux propriétés endocriniennes.

12.7 Autres effets négatifs

Autres indications écologiques :

Notes générales :

Classe de pollution des eaux 1 (Règlementation allemande) (Classification propre) : Peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: L'évacuation des produits doit être conforme aux prescriptions légales.

Emballage(s) non nettoyé(s):

Recommandation : Évacuation conformément aux prescriptions légales officielles.

Produits de nettoyage recommandés : Eau, addition éventuelle de produits nettoyants.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU du numéro d'identification	
ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement :	Aucun.
Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
"Règlement type" de l'ONU :	Néant

Date d'impression : FR – 26.01.2023 Révision / Date : v2.1 - 26.01.2023

Raison sociale : DEK Pro XF

(suite de la page 8)

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Consigne 2012 / 18 / UE

Substances dangereuses - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces données sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS: Chemical Abstracts Service (division de la société américaine de chimie American Chemical Society)

DNEL: Dose dérivée sans effet (RÈACH)

PNEC : Concentration prédite sans effet (REACH)

LC50 : Concentration létale (toxicité aigüe), 50 pour cent de la limite maximale

EC50 : Concentration effective (effets nuisibles), 50 pour cent de la limite maximale

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

vPvB : Très persistantes et très bioaccumulables

WEL : Limites d'exposition sur le lieu de travail – selon les indications définies en Grande-Bretagne (GB) uniquement

Historique des révisions :

- v 1.0 Converti selon le modèle SDS mars 2018
- v 2.0 Mis à jour selon le nouveau modèle SDS juillet 2022
- v 2.1 Raison sociale actualisée Section 1.3 janvier 2023

Mise à jour de la marque de la société - janvier 2023